

REUNION DU 9 JUIN 2021

Date de la convocation : 4 JUIN 2021

Le **9 JUIN DEUX MILLE VINGT-ET-UN** à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame le Maire de Val-de-Bonnieure,

Membres présents : MM. BOURABIER Jacques, CASTERA Michel, Mmes ~~CHAILLOUX Aurore~~, CHOISEL Aurélie, ETIENNE Murielle, GUILLAUMIN-PRADIGNAC Nathalie, LACROIX Aurélie, ~~MM. LETELLIER Nicolas~~, LEVEQUE Cédric, Mme LITRÉ Arlette, MM. ~~MAZAUD Pascal~~, MORELLEC Jean-Yves, PIERRE Frédéric, Mmes PREVOT Samantha, PRIORET Sandrine, ~~ROULLET Sophie~~, ~~RUault Sabine~~, MM. TASCHER Mathieu. ~~THILL Alain~~

Excusé(s) ayant donné pouvoir : M. Alain THILL à M. Jacques BOURABIER, M. Nicolas LETELLIER à Mme Aurélie LACROIX, M. Pascal MAZAUD à Mme Nathalie GUILLAUMIN-PRADIGNAC

Absent(s) : Mmes Aurore CHAILLOUX, Sophie ROULLET, Sabine RUault

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer Mme Samantha PRÉVOT est élue secrétaire de séance.

MODIFICATION DE STATUS : SYNDICAT DE LA FOURRIERE

Madame le Maire indique au conseil municipal qu'il s'agit de prendre une délibération concernant les statuts de la fourrière.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L.5711-1 et suivants ;
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 13 mars 2000 portant création du syndicat intercommunal de la fourrière devenu syndicat mixte de la fourrière ;

Suite à la délibération du 22 avril 2021 du conseil du syndicat mixte de la fourrière approuvant l'intégration à l'article 6.03 des statuts de la commune de Chabrac, Turgon et Vindelle dans leur collège respectif, le conseil municipal est invité à approuver le projet de statut présenté en annexe.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil Municipal :

-approuve l'intégration des communes nommées précédemment

16 VOIX POUR,

0 VOIX CONTRE

0 VOIX ABSTENTION

PREPARATION ET REFLEXIONS AUTOUR DU PLUi :

Dans le cadre de l'élaboration de notre Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), Madame le Maire propose au Conseil Municipal le visionnage d'un diaporama présentant les pistes de réflexion autour du PLUi avec les plans de zonage de la commune (zoom sur tout le territoire : bourgs et hameaux).

85 logements envisagés pour Val-de-Bonnierre

Différents types de zones à valider :

- Ub : zone du vieux bâti à laquelle se superpose la zone classée
- Uc : zone pavillonnaire
- Auh :
- Ue : zone équipement
- Uz : zone économique
- N : naturelle
- Nf : zone naturelle boisée protégée
- Nt : zone naturelle tourisme
- Nl : zone naturelle loisirs

Règlement favorable aux énergies renouvelables

L'éolien n'est pas évoqué pour le moment.

2 politiques : soit on flèche les zones, soit on laisse les terrains mais on étudie au cas par cas en s'appuyant sur le guide du ruffécois.

Le recensement des haies et arbres remarquables n'est pas fait.

Merci de faire remonter les questions à la lecture des documents.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Madame le Maire lève la séance à 22 h 00.

